

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

RAPPORT d'activité 2018



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 31 décembre 2018)

Président : Pascal Mailhos

1^{er} Vice-Président : Pascal Bonnetain

2^e Vice-Président : Jean-Marc Fragnoud

Collectivités territoriales :

Joël Abbey, Mireille Benedetti, Geneviève Blanc, Jean-Marc Bluy, Pascal Bonnetain, Gilles D'Ettoire, Pierre Hérisson, Isabelle Maistre, Hervé Paul, Antoine Orsini, Didier Réault, Jackie Galabrun-Boulbes.

État et ses établissements publics :

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur,

la commissaire à l'aménagement des Alpes,

le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes,

le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes,

la directrice du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

le directeur interrégional de la Mer Méditerranée,

le directeur général des voies navigables de France,

le directeur de l'agence française pour la Biodiversité (AFB),

le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,

la préfète de Corse

Usagers, organisations professionnelles et personnes qualifiées :

Dominique Destainville, Loïc Fauchon, Jean-Louis Faure, Jean-Marc Fragnoud, Vincent Gabette, Patrick Jeambar, François Lavrut, Frédéric Pin, Henri Politi, Jean Raymond, Claude Roustan, Denis Vaubourg.

Représentants du personnel de l'agence :

Sylvain Irrmann (titulaire), Patrick Saint-Léger (suppléant).

Édité en juin 2019

par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Photo en couverture : © C. Moirenc - plage de l'Ayguade (83)

ÉDITO p.3

2018, EN CHIFFRES p.4

LES AIDES p.6

S'ADAPTER À LA RARETÉ DE LA RESSOURCE :
l'heure est à l'action sur les territoires p.8

RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ DES RIVIÈRES :
année record de travaux ! p.10

MOINS DE PESTICIDES :
les demandes d'aides ne faiblissent pas p.12

BEAU FIXE SUR LA RÉDUCTION
DES POLLUTIONS PAR TEMPS DE PLUIE p.14

RÉDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES :
un rythme global inférieur aux attentes p.16

CIRCULATION DES POISSONS DANS LE FLEUVE RHÔNE :
la route est tracée jusqu'à 2023 p.18

LES AIDES DANS LE BASSIN DE CORSE p.20

POURSUITE DE L'EFFORT IMPORTANT
pour réduire les pollutions p.20

LES REDEVANCES p.22

UNE JUSTICE FISCALE étroitement contrôlée p.23

LA GOUVERNANCE LOCALE p.26

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS ET GESTION PAR BASSIN VERSANT,
leviers pour atteindre le bon état des eaux p.27

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE p.30

L'AGENCE DE L'EAU mobilise l'intégralité de son « 1 % Oudin » p.31

LA CONNAISSANCE p.33

ÉTAT DES EAUX DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE
52 % des rivières sont en bon état p.36

LES ÉQUIPES DE L'AGENCE p.38

MUTUALISATION INTER-AGENCES :
optimiser les moyens et harmoniser les pratiques p.38

10^e PROGRAMME : LE BILAN p.39

ÉDITO



Pascal Mailhos,
Préfet de la région Auvergne-
Rhône-Alpes, Préfet
coordonnateur du bassin
Rhône-Méditerranée, président
du conseil d'administration
de l'agence de l'eau Rhône
Méditerranée Corse

L'eau est à la fois un patrimoine et une ressource: un patrimoine environnemental, qu'il convient de préserver pour les générations futures, mais aussi une ressource commune à toutes les activités de notre société, dont il s'agit d'assurer le partage équitable et l'accès de tous.

Protéger cet héritage et gérer cette ressource dans un contexte de changement climatique, assurer une bonne gestion qualitative et quantitative, mieux intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement et de développement des territoires: tels sont les défis que doivent relever les politiques publiques de l'eau. Afin de répondre à l'urgence climatique, à l'érosion de la biodiversité et aux besoins en investissements, le Gouvernement a lancé les Assises de l'eau à l'automne 2018.

Dans la mise en œuvre de cette politique, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse joue un rôle central. En six ans, depuis le début du dixième programme, 23 % des eaux superficielles et souterraines des bassins ont gagné une classe de qualité. De grands efforts ont été entrepris, mais beaucoup reste à faire, comme nous le rappellent nos engagements à l'échelle européenne.

Ce rapport d'activité témoigne de la mobilisation des équipes de l'Agence. L'État sait pouvoir compter sur leur engagement dans le cadre des trois priorités définies par le nouveau programme pour la période 2019- 2024: améliorer l'état des eaux, adapter les territoires au changement climatique, accompagner les collectivités.

La bonne gestion de l'eau, comme ressource et comme patrimoine, exige une mobilisation collective et une vision à long terme. Par son rôle de coordination et par sa programmation pluriannuelle, l'Agence de l'eau s'inscrit pleinement dans cette optique.



Laurent Roy,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Dernière année de notre 10^e programme, 2018 a vu la forte dynamique en faveur des économies d'eau se confirmer, tout comme la montée en puissance de la renaturation des milieux aquatiques. Ces deux politiques ont véritablement décollé au cours du 10^e programme, grâce à l'effet levier de plusieurs appels à projets de l'agence mais aussi de nouvelles dispositions réglementaires: la loi Grenelle 2 pour réduire les fuites des réseaux d'eau, la création de la compétence Gemapi¹ confiée aux intercommunalités pour combiner préservation des fonds de vallées et prévention des inondations, puis la loi biodiversité.

Tout ceci a participé à l'adaptation des territoires au changement climatique, mais il faut agir plus vite et plus fort car le phénomène s'accélère. Les démarches pour réduire les pollutions par temps de pluie vont dans le même sens: en désimperméabilisant, on aide aussi à l'infiltration, on lutte contre les îlots de chaleur urbain. En matière d'assainissement toujours, après avoir globalement traité la mise en conformité de notre parc de stations de traitement des eaux usées avec la directive européenne, il demeure des stations « points noirs » des masses d'eau à améliorer en priorité.

Notre programme « Sauvons l'eau 2019-2024 » concentre les investissements pour retrouver le bon état des eaux, renforcer les actions d'adaptation au changement climatique, poursuivre la renaturation des milieux et accroître la solidarité avec les territoires ruraux les plus fragiles. Au long de l'année 2018, nous l'avons bâti, en étroite concertation avec tous nos partenaires, pour être à la hauteur des enjeux avec un budget contraint. Avec 440 M€ de capacité d'aides par an, nous avons les moyens d'agir !

La modernisation de l'agence est là, à tous niveaux, et vise l'efficacité. C'est par exemple la fin des déclarations de redevances papier: en 2018, 92 % de nos redevables ont choisi la télédéclaration. C'est aussi la capacité à évoluer pour notamment faire face aux réductions d'effectif qui nous sont demandées. Le renforcement volontariste des mutualisations entre les agences est ainsi par exemple en cours, dont le projet d'une unique direction des systèmes d'information.

Notre environnement évolue, l'agence montre sa capacité d'adaptation, mais l'impérieuse nécessité de notre mission première demeure: retrouver le bon état de nos eaux. Nos équipes par leur expertise et leur compétence en sont les meilleures ouvrières.

¹ Gemapi: gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

2018, EN CHIFFRES

40,7 Mm³



DE NOUVELLES ÉCONOMIES D'EAU EN 2018

grâce aux financements de l'agence, l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 770 000 habitants.

16

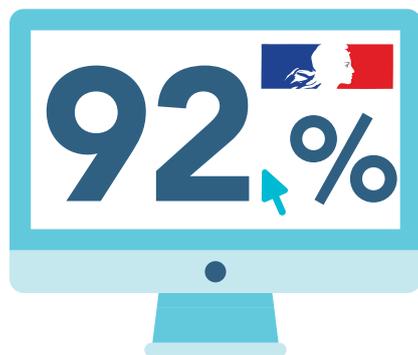
nouveaux plans
de gestion
de la ressource
en eau

ont été adoptés en 2018, résultat de plusieurs années de concertation pour mieux partager l'eau sur les territoires en déficit.



2,6 MILLIARDS D'EUROS,

c'est la capacité d'intervention du 11^e programme de l'agence de l'eau pour les 6 prochaines années. Un budget alloué au bon état des eaux et à l'adaptation au changement climatique, voté par les comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse à l'automne 2018.



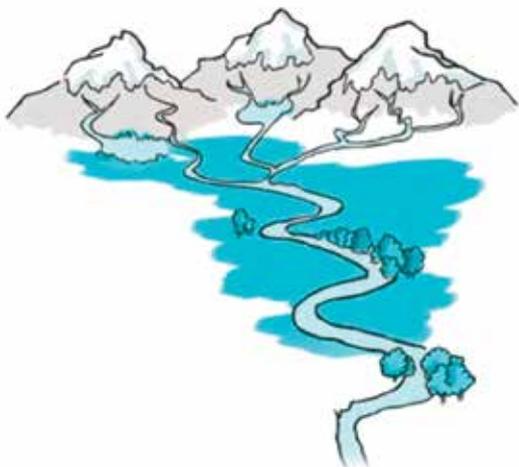
DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉ-DÉCLARATION EN 2018, contre 69 % en 2017.

4500

ABONNÉS
FIN 2018

au compte twitter [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)
de l'agence de l'eau





115 km
de cours d'eau
ont été restaurés

et **269** OUVRAGES
RENDUS FRANCHISSABLES en
2018, nouvelle année record pour
redonner un fonctionnement
naturel aux rivières.

800

c'est le nombre
de participants
au COLLOQUE
NATIONAL
« EAU ET
CHANGEMENT
CLIMATIQUE -
UNE JOURNÉE,
DES SOLUTIONS »



organisé le 15 novembre 2018 par les
7 comités de bassins et les agences
de l'eau, en présence du Ministre de
la transition écologique et solidaire.



104

c'est le nombre de projets
en faveur de la reconquête
de la biodiversité

financés par l'agence de l'eau dans le
cadre de ses appels à projets 2017 et 2018.

8

c'est le nombre d'inaugurations
organisées en 2018

par les gestionnaires de rivières ayant reçu le label « Rivière en bon état » de l'agence de l'eau (lauréats 2017) : les Hautes-Tilles (21), le Drugeon (25), le Vénéon (38), le Galeizon (30), le Rieutort (30), la Sals (11), l'Orb (34), la Vis (34).





LES AIDES

Rivière dans le Bugey (01)



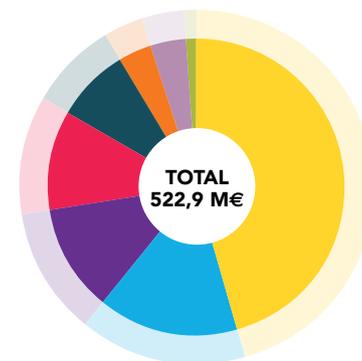
2018 est une nouvelle année « record » pour les économies d'eau et les politiques de renaturation des milieux aquatiques et de reconquête de la biodiversité. En parallèle, la réduction des pollutions par temps de pluie devient le sujet d'engagement prioritaire des collectivités en matière d'assainissement.

Ce sont les signes positifs d'une dynamique désormais soutenue des maîtres d'ouvrage, collectivités, agriculteurs et industriels, pour rendre les territoires et les activités économiques résilients face aux changements climatiques. Preuve en est, la forte participation au colloque national « Eau et changement climatique, tenu à Lyon le 15 novembre 2018, pour lequel chacun est venu présenter ses actions et chercher des solutions.

2018 a aussi vu la demande des aides à l'agriculture poursuivre son augmentation, sur la lancée de 2016 et 2017 en faveur de pratiques moins polluantes. Concernant l'industrie, là aussi le montant global d'aide a été en augmentation par rapport à 2017, mais les projets ciblés sur la réduction des toxiques, priorité de l'agence, ont été moins nombreux que les années précédentes.

Dernière année du 10^e programme, et en conséquence échéance de nombreux engagements contractuels, 2018 a aussi été marquée par une augmentation du nombre de dossiers à instruire alors même que l'agence a vu son budget réduit suite à la loi de finances⁽¹⁾. Face à la tension, l'agence a dû prioriser les dossiers selon des règles votées en juin par son conseil d'administration en faveur des projets les plus avancés, des opérations retenues au titre d'un appel à projets et celles relevant de la solidarité avec les communes rurales.

Répartition des aides sur l'année 2018⁽²⁾



- **239,6 M€**
Pollution domestique (assainissement + primes)
- **79,9 M€**
Milieux aquatiques
- **60,4 M€**
Pollutions diffuses - protection des captages d'eau
- **57,3 M€**
Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau
- **41 M€**
Eau potable (unité de production d'eau potable, solidarité rurale)
- **20 M€**
Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement)
- **20,2 M€**
Pollution industrielle
- **4,5 M€**
Animation et gestion locale

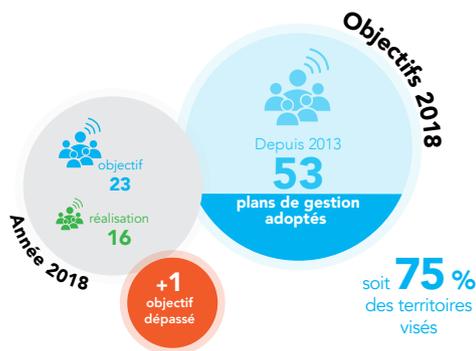
(1) En 2018, le prélèvement opéré par l'État a été de 47 M€ et le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) s'est élevé à 66 M€.

(2) Montant des engagements, hors dépenses de fonctionnement, prélèvement opéré par l'État et financement des opérateurs de la biodiversité : AFB, parcs nationaux et ONCFS

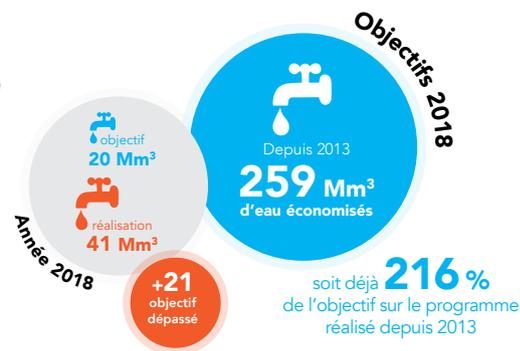
S'ADAPTER À LA RARETÉ DE LA RESSOURCE:

l'heure est à l'action sur les territoires

Mettre en place des plans de gestion de la ressource sur les 72 bassins prioritaires du SDAGE.



Économiser 20 Mm³ d'eau par an, dont au moins la moitié sur les zones prioritaires du SDAGE.



Le partage équilibré de la ressource en eau est une nécessité qui s'intensifie avec les effets du changement climatique. L'enjeu est de laisser un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes afin d'**assurer un équilibre entre les besoins des milieux aquatiques et les besoins des usages (eau potable, irrigation, industrie...)**. La solution, c'est de bâtir des plans de gestion de la ressource (PGRE) sur les 72 bassins déficitaires identifiés dans le SDAGE Rhône-Méditerranée. Fondés sur les résultats des « études volumes prélevables », les PGRE sont construits collectivement en concertation entre l'ensemble des usagers.

En 2018, la dynamique d'adoption de plans de gestion de la ressource (PGRE) se poursuit: 16 nouveaux PGRE ont été adoptés, après plusieurs années de concertation sur certains secteurs et la forte mobilisation des équipes de l'agence, des DDT et des structures de gestion. 5 nouveaux plans ont également été engagés. Le bilan global depuis 2013, début du 10^e programme, est de 53 PGRE adoptés. **La quasi-totalité des plans devraient être adoptés d'ici fin 2019.**

L'enjeu est maintenant de concrétiser les actions prévues dans ces plans pour permettre d'atteindre l'équilibre quantitatif alors même que les tensions sur la ressource sont exacerbées par les effets du changement climatique, désormais bien tangibles sur nos territoires. Il est également essentiel d'organiser le suivi des actions prévues et de leurs impacts sur la ressource.

Économies d'eau: les agriculteurs toujours fortement mobilisés

Concernant les économies d'eau, la forte dynamique amorcée depuis 2015 se poursuit. En 2018, 40,7 Mm³ supplémentaires ont été économisés. C'est en grande partie le fruit d'opérations portées par le secteur agricole (26,2 Mm³ d'eau économisés), y compris sur les territoires non déficitaires grâce à l'ouverture d'un appel à projets. Côté collectivités, à noter cette année, un regain de volumes d'eau économisés grâce à 3 opérations importantes prévues au contrat de la Métropole d'Aix Marseille Provence pour 13,1 Mm³. Mais globalement les projets des collectivités marquent le pas et ne totalisent que 55 % des aides de l'agence sur cet enjeu, contre 75 % en 2017. De manière générale, la contribution au total des volumes d'eau économisés est le fait d'un faible nombre d'opérations d'envergure: en 2018, 80 % des volumes économisés ont été générés par 13 opérations.

Eau et changement climatique

Vif succès du colloque national « Une journée, des solutions »

Ce colloque organisé par les comités de bassin et les agences de l'eau, sous le pilotage de l'agence Rhône Méditerranée Corse, a permis de faire valoir leur action en matière d'adaptation au changement climatique, de remettre en perspective les plans d'adaptation au changement climatique, de mobiliser et d'inciter les participants à agir. Car les mesures d'adaptation sont connues et pour certaines simples à mettre en œuvre. Les 7 ateliers organisés lors du colloque ont permis de les développer et d'en débattre sous l'éclairage d'experts et avec le témoignage de ceux, élus ou acteurs économiques, qui s'y sont déjà engagés.

Les agences de l'eau ont à cette occasion édité le livret de recommandations « Agir pour ne pas subir », afin de permettre aux élus et décideurs économiques d'avancer pour l'adaptation dans le domaine de l'eau.



Plus de 800 personnes (élus, décideurs économiques et experts) ont répondu présent le 15 novembre à Lyon à l'invitation des présidents des 7 comités de bassin et des 6 agences de l'eau, et en présence du Ministre de la transition écologique et solidaire et de l'explorateur Jean-Louis Étienne.



POINT DE VUE

Gérard Raphanel, président de l'Association syndicale d'irrigation de l'Ain

Conjuguer rentabilité et protection de l'environnement



Les sols de notre territoire sont très filtrants et l'irrigation est vitale pour nos grandes cultures (maïs, blé, soja). Étant donné que la nappe de la plaine de l'Ain est déficitaire, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été mis en place. La solution retenue pour libérer des volumes d'eau prélevés dans la nappe a été la création d'une station de pompage au Rhône, à Lagnieu. Les travaux ont été menés en 2017-2018 et ont nécessité 38 km de canalisations. L'agence de l'eau a financé 8 des 12,5 M€ du projet, car il représente une véritable opération de substitution permettant à la nappe de retrouver un équilibre quantitatif. Il n'y a eu aucune augmentation en superficies irriguées et ce sont ainsi 4 millions de m³ qui ne sont plus prélevés dans la nappe. Les 24 irrigants ont accepté d'investir 2,5 M€, une somme importante afin d'aller chercher l'eau là où c'est le moins pénalisant.

Chiffres

40,7 Mm³

de nouvelles économies d'eau en 2018,

l'équivalent de la consommation d'une ville de 770 000 habitants. L'objectif de 20 Mm³/an économisés est à nouveau largement dépassé pour la 6^e année consécutive.

64 %

des volumes économisés viennent du secteur agricole.

57,3 M€

d'aides ont été accordés en 2018 par l'agence

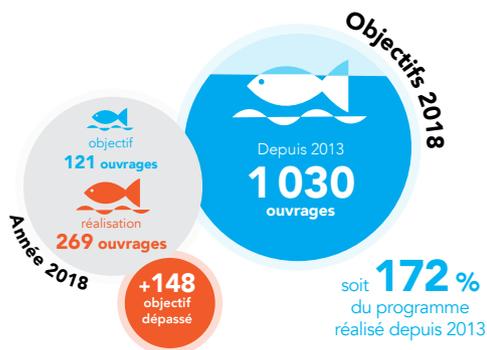
pour des opérations de gestion quantitative de la ressource, en grande majorité (52 M€) pour des opérations d'économie d'eau.

15 Organismes Uniques de Gestion Collective de l'irrigation (OUGC)

ont bénéficié des aides de l'agence depuis le début du programme.

RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ DES RIVIÈRES: année record de travaux!

Rendre franchissables 600 ouvrages construits en travers des cours d'eau



Engager la restauration morphologique sur 100 km de cours d'eau



Depuis le début du 10^e programme, 1030 ouvrages au total ont été rendus franchissables. Cela fait 3 ans que l'objectif annuel est dépassé mais 2018 restera une année record avec 269 ouvrages aidés par l'agence, dont 106 classés en liste 2. Des résultats à mettre au compte de l'arrivée à l'échéance réglementaire de conformité fixée à septembre 2018. C'est aussi l'aboutissement d'une forte mobilisation des équipes de l'agence, des services de l'État et des maîtres d'ouvrages qui ont inscrit ces actions dans des contrats. La mobilisation croissante des fédérations de pêche (7 % des opérations) est à souligner également, sous l'effet d'un taux d'aide à 100 % et du partenariat de bassin qui offre plusieurs outils d'accompagnement à la montée en compétence.



L'effacement ou l'arasement représente environ un quart des opérations de rétablissement de la continuité, permettant des gains écologiques multiples, et notamment la meilleure circulation des poissons.

Des logiques d'axe se multiplient sur tous les territoires avec des avancées remarquables comme sur la vallée de l'Ognon, l'Ardèche, la Brévenne-Turdine, l'Arc provençal ou encore la basse vallée de l'Aude.

Restauration des rivières: des résultats positifs à amplifier

500 km de rivières ont été restaurés depuis 2013. C'est 5 fois plus que l'objectif fixé en début de programme. En 2018, ce sont 115 km de cours d'eau qui ont fait l'objet d'une aide pour retrouver un fonctionnement naturel. Plusieurs projets de grande ampleur ont été aidés: l'abaissement du seuil n°8 du Var visant un double objectif de restauration de la continuité écologique et de retour à un style fluvial en tresses, la restauration du marais de Vaux et des cours d'eau associés, le programme global de restauration de la Lanterne incluant l'arasement d'un seuil... Les travaux de restauration des rivières contribuent aussi à réduire l'aléa inondations, le plus souvent pour les crues fréquentes, c'est le cas de la restauration du Nant Saint Père, des travaux sur la Brévenne, et de la restauration de la Garde sur la commune de Grimaud. Mais il reste beaucoup de travail pour mettre en œuvre le Programme de mesure (PDM) 2016-2021: **20 % seulement des mesures morphologie sont engagées ou terminées à mi-parcours.**

L'agence poursuit son action en faveur de la biodiversité

Suite à l'initiative 2017, l'agence a lancé une seconde « initiative pour la biodiversité » en 2018 sous forme d'un appel à projets doté de 4 M€. Elle ciblait en priorité les projets des collectivités, associations de protection de la nature, conservatoires et gestionnaires d'espaces naturels qui agissent pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques. Ces deux premiers appels à projets de 2017 et 2018 ont remporté un vif succès avec 104 projets financés. Lancés suite à la loi du 8 août 2016 visant la reconquête de la biodiversité, ils ont permis à l'agence de soutenir des projets, majoritairement portés par des associations et des collectivités, financés à hauteur de 8,5 M€. Ce sont également de bons vecteurs pour développer un dialogue constructif avec les partenaires techniques et financiers de la biodiversité (Agence Française pour la Biodiversité, Régions, DREAL, Départements) et affiner la stratégie d'intervention de l'agence. Dans le cadre de son 11^{ème} programme, l'agence a souhaité poursuivre ses actions dans le domaine de la biodiversité et a lancé un nouvel appel à projets début 2019, doté à nouveau de 4 M€.



Marais de Vaux

Avec 1565 ha de zones humides, bénéficiaires d'aides de l'agence pour des actions de restauration, entretien ou acquisition, l'objectif 2018 de 900 ha est largement dépassé grâce à la poursuite de la dynamique engagée auprès des maîtres d'ouvrages pour la reconquête du fonctionnement des zones humides à enjeux.

POINT DE VUE

Muriel Loriod-Bardi,

Unis pour la préservation des zones humides



Muriel Loriod-Bardi, présidente du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Suite à la fusion des Régions, les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté ont prolongé le contrat-cadre initialement bourguignon pour la préservation et la restauration des zones humides sur la période 2017-2018. Les deux associations travaillent ensemble au maintien et à la restauration des milieux humides et de leurs fonctions sur l'ensemble de ce vaste territoire agricole, composé de trois bassins hydrographiques. Nous avons défini quatre axes prioritaires : acquisitions foncières et plans de gestion, travaux de restauration, élaboration de plans de gestions stratégiques de zones humides et déploiement d'un Pôle milieux humides Bourgogne-Franche-Comté. Ce dernier est un service commun destiné à apporter des outils mutualisés et des conseils techniques aux gestionnaires, collectivités et animateurs territoriaux, ainsi qu'à être un relais entre les différents acteurs. Durant la période 2017-2018, nous avons restauré, dans le cadre du contrat, 35 ha de zones humides en Bourgogne et 15 ha en Franche-Comté. Par ailleurs, 12 ha ont été acquis en Bourgogne et 40 ha en Franche-Comté. L'agence de l'eau a accompagné financièrement les deux Conservatoires à hauteur de 374 000 € en 2018.

Chiffres

79,9 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux, dont 27,2 M€ pour le rétablissement de la continuité (à 85 % pour des travaux), 25 M€ pour la restauration des milieux aquatiques (dont 75 % pour des travaux) et 9,7 M€ d'aides pour la restauration et la préservation des zones humides.

269 obstacles

barrant un cours d'eau sont ainsi rendus franchissables, dont 106 sur des cours d'eau en liste 2⁽¹⁾, soit 40 % des ouvrages aidés en 2018

115 km

de cours d'eau restaurés

1565 ha

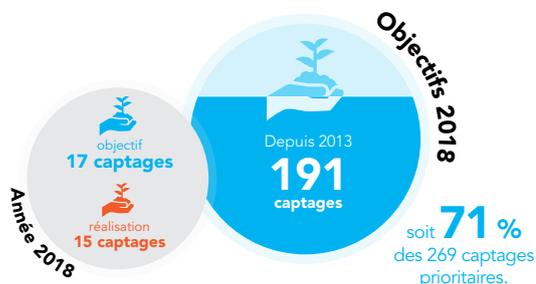
de zones humides préservées ou restaurées, dont 411 ha acquis.

(1) La liste 2 est un classement réglementaire de tronçons de cours d'eau. Sur ces tronçons, la continuité écologique doit être restaurée en priorité, dans des échéances déterminées avec l'État, initialement avant septembre 2018.

MOINS DE PESTICIDES:

les demandes d'aides ne faiblissent pas

Engager les plans d'action de restauration sur 269 captages d'eau potable prioritaires du SDAGE 2016-2021 touchés par les pollutions diffuses.



La dynamique retrouvée en 2016 et 2017 des demandes d'aides agricoles pour réduire les pollutions par les pesticides s'est confirmée en 2018. Le montant des aides versées par l'agence a de nouveau atteint la barre des 35 M€ (y compris expérimentations agricoles et animation). La part du soutien aux investissements matériels (aires de lavage et matériels alternatifs aux pesticides) a connu notamment une forte augmentation: 14 M€, contre 10 M€ en 2017.



Toujours une forte demande pour l'agriculture bio

La dynamique des conversions à l'agriculture biologique reste vive. Les aides décidées ont été quasiment aussi importantes qu'en 2017, avec 13,5 M€ d'aides (14,5 M€ en 2017).

71 % des captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 dotés d'un plan d'actions

Les 201 captages prioritaires issus du SDAGE 2010-2015 ont désormais leur aire d'alimentation délimitée. C'est déjà le cas également pour 22 des 68 nouveaux captages prioritaires identifiés dans le SDAGE 2016-2021, et 31 études sont en cours. Au total, ce sont 219 délimitations qui sont achevées à fin 2018, soit 81 % des captages prioritaires du SDAGE 2016-2021. Concernant les plans d'actions, la dynamique est repartie: 15 nouveaux plans d'actions ont été engagés en 2018, dont un concerne un nouveau captage. À fin 2018, 191 captages sur les 269 identifiés au total sont couverts par un plan d'actions. Un résultat positif malgré un ralentissement sur certains territoires, soit en raison de la réorganisation territoriale et de l'attente d'une stratégie élargie sur la ressource en eau, soit par manque de moyens techniques de certaines petites collectivités.

Stratégie d'actions différenciée pour les captages: 1^{er} résultats en Bourgogne-Franche-Comté

La durée nécessaire pour la reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires peut être plus ou moins longue, en fonction en particulier du temps de renouvellement des eaux. Afin de mettre en place une stratégie d'actions différenciées de manière à utiliser les leviers les plus adaptés à la dynamique des différentes nappes et de leur alimentation, l'agence de l'eau a lancé une étude de datation pour déterminer le temps moyen de renouvellement des eaux souterraines au droit de l'ensemble des captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée. En 2018, tous les captages prioritaires de Bourgogne-Franche-Comté ont ainsi été catégorisés selon différents critères qualitatifs (notamment le temps de renouvellement de leurs eaux), et les résultats ont été partagés avec les services de l'État (ARS, Dreal, DDT). L'année 2019 permettra de finaliser le recueil des données sur le reste du bassin. Les équipes de l'agence et les services de l'État porteront alors à connaissance de chaque maître d'ouvrage ces éléments de positionnement et d'appréciation pour des plans d'actions les plus adaptés possibles.



Chiffres

23,5 M€

d'aides ont été accordées en 2018 pour protéger les captages d'eau potable (financements de mesures agro-environnementales, d'investissements agricoles, de démarches zéro pesticide en zones non agricoles, d'acquisitions foncières, d'études DUP, de postes pour l'animation, ...).

35 M€

d'aides attribuées aux agriculteurs en 2018, contre 30,5 M€ en 2017.

14 M€ d'aides

accordées dans le cadre des PDRR pour des aides non surfaciques (investissements et animation de mesures agro-environnementales) essentiellement pour des investissements en équipements permettant de réduire la pression pesticides.

Dernière année d'aides aux démarches « zéro pesticides »

En 2018, les aides de l'agence aux démarches « zéro pesticides » en zones non agricoles ont été limitées à 5,5 M€. Une enveloppe réduite en raison des contraintes budgétaires de l'agence et de la priorisation des fonds sur d'autres enjeux, l'usage des produits phytosanitaires chimiques dans les espaces verts étant interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des structures publiques. L'agence a fait le choix de ne pas reconduire ce type d'aide dans le cadre de son 11^e programme 2019-2024.

POINT DE VUE



Joël Castany, président de la SCA Vignerons du Val d'Orbieu

Joël Castany Engagement agro- environnemental ambitieux

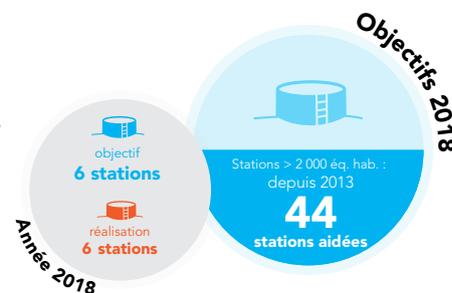
Notre groupement rassemble 9 coopératives de villages et 30 vignerons indépendants, soit 9500 hectares de vignobles en bordure du littoral de l'Aude et de l'ouest de l'Hérault, ainsi qu'une cave dans les Pyrénées-Orientales. Exerçant dans une région très sèche et qui connaît une intense activité viticole, les vignerons se préoccupent des hommes et de la nature en améliorant sans cesse leurs pratiques. Nous avons d'ailleurs été reconnus comme un groupement d'intérêt économique et environnemental. En mars 2018, nous avons signé un accord-cadre avec l'agence de l'eau, destiné à répondre aux enjeux sur les ressources en eau. Notre volonté commune : réduire, voire supprimer, les intrants chimiques polluants afin de restaurer la qualité de l'eau, notamment dans les zones de captages prioritaires. Pour ce faire, nous développons des mesures agro-environnementales comme l'intégration de cépages résistants, des dispositifs de bio-contrôle tels que la confusion sexuelle et encourageons la transition vers l'agriculture bio. Grâce aux aides publiques et aux mesures d'autofinancement, 10 % de la surface en vigne sera passée en bio en 5 ans.

BEAU FIXE SUR LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS PAR TEMPS DE PLUIE

Améliorer le fonctionnement par temps de pluie de 200 systèmes d'assainissement (collectivités ciblées)



Mettre aux normes 100 % des stations d'épuration échéance 2005 de la Directive ERU (capacité \geq 2000 équivalent-habitants)



Cette année encore, la priorité de l'assainissement a porté sur la gestion des eaux pluviales. Cette politique concentre près de la moitié des investissements de l'agence pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement. Avec un montant d'aides de 40 M€ en 2018, l'agence a pu soutenir 266 projets.



En 2018, l'agence a financé 26 opérations de déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation. C'est par exemple le cas du syndicat intercommunal des eaux du val de l'Ognon pour lequel la désimperméabilisation par la création de dalles alvéolées enherbées a été financée, ou la création de noues pour infiltrer les eaux de voirie d'un lotissement sur Vienne Condrieu Agglomération.

La mise aux normes des stations d'épuration en léger regain avant la fin des aides

En 2018, 61 collectivités ont été aidées pour mettre aux normes leur station de traitement des eaux usées, dont 55 petites collectivités de moins de 2000 équivalents-habitants (EH). L'objectif d'aider 6 collectivités de plus de 2000 EH a été atteint: La-Côte-Saint-André-Charpillates (38), St-Christophe-sur-Guiers (38), Ugine (73), Montalieu-Vercieu (38), Patrimonio (2B) et Hotonnes (01).

36,4 M€ d'aides à la solidarité avec les territoires ruraux

13,4 M€ pour l'assainissement et 23 M€ pour l'eau potable. C'est moins que les 2 précédentes années (44 M€ en 2017 et 57 M€ en 2016) en raison des contraintes budgétaires connues par l'agence en 2018 et de forts besoins financiers sur d'autres thématiques. Au total, 78 % de l'enveloppe ont été investis pour réhabiliter des ouvrages vétustes. L'agence a poursuivi son accompagnement auprès des départements avec 5,7 M€ d'aides pour financer leur service d'assistance technique.

Mieux connaître l'efficacité des stations sur le traitement des micropolluants

L'agence de l'eau a lancé un appel à projets pour accompagner les campagnes d'analyses de micropolluants dans les stations de traitement des eaux usées visées par l'action de Recherche et réduction des substances dangereuses pour l'eau (RSDE), en incluant un volet « boues ». Cela concerne les stations d'une capacité nominale supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants, soit environ 360 stations dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. L'objectif est de mieux connaître les émissions de micropolluants issus des stations de traitement des eaux usées d'une capacité supérieure à 10 000 équivalents habitants. L'appel à projets était ouvert jusqu'au 30 juin 2018. 223 stations ont fait l'objet d'une aide, pour un montant global d'aide de 3,1 M€. Un bilan qualitatif complet sera réalisé en 2019.



Hervé Paul, président de la commission métropolitaine Eau, Assainissement et Énergie métropole Nice Côte d'Azur

Hervé Paul

Nouvelle step :
biogaz valorisé

La station d'épuration de Cagnes-sur-Mer étant vieillissante et en limite de capacité, le projet de création d'une nouvelle structure présente des améliorations notables. Mise en œuvre fin 2019, elle aura une capacité de 135 000 équivalents-habitants. Elle va traiter les boues d'épuration grâce à une unité de méthanisation et de valorisation du biogaz produit par la digestion de ces boues. Le biométhane totalement réinjecté dans le réseau GRDF correspondra à 10 millions de kWh par an, soit l'énergie couvrant les besoins de 5 000 habitants. Aujourd'hui, il faut tirer parti de cette nouvelle matière première issue des eaux usées. Le biogaz vendu compensera une partie des dépenses de fonctionnement et comme les volumes des boues sont ainsi réduits, nous ferons encore des économies d'exploitation. L'agence de l'eau a apporté une aide de 1,4 M€ pour accompagner cette pratique vertueuse.

Chiffres

155 M€*

ont été versés aux collectivités dans le domaine de l'assainissement en 2018 : 64,5 M€ d'aides pour le traitement des eaux usées et 90,5 M€ d'aides pour les réseaux d'assainissement (dont 40 M€ soit 44 % pour réduire la pollution de temps de pluie). L'enveloppe globale est en légère baisse comparée à 2017 mais la part des aides à la mise en conformité « équipement » des stations est en hausse avec 6 collectivités de plus de 2 000 équivalents-habitants aidées.

12 M€

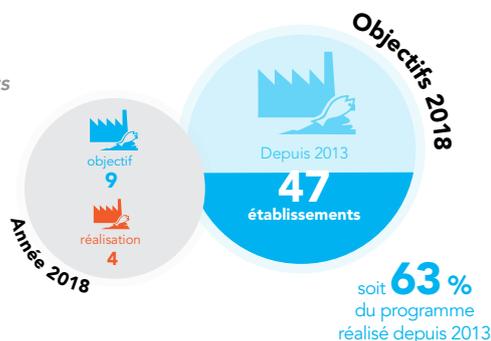
d'aides versés pour des études de structuration et de planification des services publics d'eau et d'assainissement dont 21 M€ pour l'assainissement. Un montant d'aides boosté par le lancement de l'appel à projets pour anticiper la réorganisation territoriale.

Plus de **22 300** réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) financées sur 2013-2018, dépassant largement l'objectif du 10e programme de 18 000 installations. Pour la dernière année, l'agence a versé 6,1 M€ d'aides à l'ANC (finalisation de l'instruction des dossiers reçus avant le 1er novembre 2017) et 975 000 € d'aides à la performance des services publics d'assainissement non collectif.

* Hors primes de performance épuration et aides versées aux départements pour les services d'assistance technique.

RÉDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES: un rythme global inférieur aux attentes

Réduire les flux de toxiques de 75 établissements industriels



Réduire les flux de toxiques grâce à 45 opérations collectives



La réduction des émissions de substances dangereuses reste une des priorités de l'agence de l'eau et correspond, en 2018, à près de deux-tiers des montants d'aides attribués. Mais on comptabilise seulement 4 opérations d'envergure touchant les cibles prioritaires pour un objectif fixé à 9. Et l'objectif de fin de 10^e programme visant la réduction des flux toxiques pour 75 établissements n'est pas atteint: à fin 2018, 47 sites se sont engagés.

47 sites engagés depuis 2013 dans des travaux de réduction significative des émissions de substances dangereuses. L'effet accélérateur attendu suite à la parution du nouvel arrêté



ICPE/RSDE en juillet 2017 n'a finalement généré que relativement peu d'actions et d'investissements alors même que l'échéance réglementaire de 2020 est proche.

Le niveau de réduction des émissions rejetées de substances dangereuses pour le bon état des milieux aquatiques est lui aussi inférieur en 2018 à celui des années précédentes: - 589 kg, réduction obtenue grâce notamment aux opérations des entreprises iséroises Vencorex à Pont de Claix (gestionnaire de la station d'épuration de la plateforme chimique, et qui investit sans plus attendre pour en améliorer la filière boues) et Porcher industrie (qui produit des matériaux innovants en fibre de verre alliant textile et chimie pour l'automobile, l'aéronautique,...et qui améliore le traitement de ses effluents concentrés et dilués). Cela reste néanmoins nettement inférieur à la réduction obtenue en 2017 (- 2,3 tonnes) et deux fois moins que l'objectif de réduction attendu. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une substance prioritaire, on peut toutefois ajouter à ce volume le gain obtenu sur l'aluminium (9 tonnes) grâce à l'amélioration de la filière boue du site industriel de Vencorex à Pont de Claix (38).

Pour autant, le montant d'aides investi par l'agence auprès des industriels en 2018 a connu une hausse significative de 21 % grâce à l'appel à projets « émissions industrielles » qui permet aux entreprises de s'adapter par anticipation aux normes européennes industrielles d'émissions dans l'eau (voir encadré).



Appel à projets « IED »

48 entreprises soutenues pour anticiper les normes européennes sur les rejets

Lancé pour 4 années, entre 2015 et 2018, cet appel à projets visait à soutenir les investissements des industriels en lien avec la révision des normes de l'Union européenne sur les rejets industriels. Il concernait les sites de production présentant un niveau d'activité supérieur au seuil prévu par la directive 2010/75 CE relative aux émissions industrielles (IED) ainsi que les installations collectives de traitement des eaux usées issues de ces sites. Au bilan, l'agence a investi plus de 17 M€ et aidé 48 entreprises principalement de la chimie, du traitement de surface, du traitement des déchets ou encore l'industrie des métaux non ferreux. 53 % de ces aides ont porté sur les micropolluants (47 % sur les macropolluants).

Chiffres

20,2 M€

d'aides ont été accordées à la lutte contre les pollutions industrielles en 2018 pour 613 opérations. Un montant en hausse de 21 % par rapport à 2017 mais pour des opérations plus axées sur la réduction des macropolluants.

63 %

des aides consacrées à la réduction des toxiques en 2018, contre 80 % en moyenne sur les 5 années précédentes du 10^e programme.

2 fois plus de dossiers

sur la réduction des macropolluants que les années précédentes, ce qui s'explique par l'appel à projets « IED » visant la réduction des émissions industrielles.

Conforter les opérations collectives en cours

L'agence a porté ses efforts en 2018 sur la bonne avancée des 52 opérations collectives déjà existantes, l'objectif du 10^e programme (45 opérations collectives) ayant été dépassé dès 2017. Les opérations dynamiques le restent mais sont minoritaires: 25 % des opérations collectives concentrent à elles seules 66 % des travaux. En 2018, l'agence a financé 459 projets de travaux pour un montant total de près de 11 M€.

POINT DE VUE



Alexandre Roman

Directeur Performances & Environnement
des Papeteries de Vizille, groupe Vicat

Moins d'eau et moins de rejets polluants pour fabriquer nos papiers

Activité historique du groupe Vicat, les Papeteries de Vizille se sont orientées depuis quelques années vers la production de papiers techniques à forte valeur ajoutée nécessitant flexibilité et technicité. Pour accompagner cette évolution, nous avons investi près de 4 millions d'euros, dont 696000 euros financés par l'agence de l'eau, dans l'optimisation de la performance industrielle de notre outil de production, tout en améliorant la stabilité et la propreté du process. La fabrication de papier nécessitant d'importantes quantités d'eau, les circuits périphériques ont été remis à plat en vue de réduire notre consommation d'eau et d'adjuvants, ainsi que nos rejets aqueux émis lors des vidanges, nettoyages, démarrages et réglages inhérents aux changements fréquents de fabrication. Cet investissement doit nous permettre de diminuer les pollutions organiques de 20 à 25 % et de passer de 4200 m³ par jour d'eau consommée à 1800 m³.

CIRCULATION DES POISSONS DANS LE FLEUVE RHÔNE: la route est tracée jusqu'à 2023

Pour le retour à l'équilibre écologique du fleuve, un véritable programme de réouverture du fleuve Rhône et de ses affluents pour la circulation des poissons est à l'œuvre. Décloisonner le Rhône permet aux poissons de recoloniser des secteurs de qualité sur le fleuve et ses affluents, pour leur reproduction et leur croissance. Deux tronçons sont prioritaires :

- le Rhône naturel (hors canaux de dérivation et contre canaux) de l'aval immédiat du barrage de Champagnoux (aménagement de Brégnier-Cordon) jusqu'à l'amont immédiat de Pierre-Bénite sur le Haut-Rhône

- le Rhône naturel de l'aval immédiat du barrage de Caderousse à la mer.

Il est également fondamental de ré-ouvrir l'axe Rhône et l'accès aux affluents pour les espèces migratrices amphihalines (anguilles, aloses, lamproie) particulièrement concernées sur le fleuve Rhône, porte d'entrée du bassin entre la mer et les affluents.

Depuis 2010, la continuité écologique a été améliorée sur le Rhône médian entre Avignon et Valence avec des réalisations majeures au niveau de Sauveterre, de Rochemaure, du Pouzin et l'amélioration de l'accès aux affluents Gard et Lez. **L'objectif actuel du plan de gestion des poissons migrateurs Rhône-Méditerranée (PLAGEPOMI) est de rendre le fleuve franchissable jusqu'à la confluence avec la Galaure, soit environ 220 km depuis la mer.**

Pour atteindre cet objectif, il reste encore 3 points de blocage à lever à l'aval, à environ 60 km de la mer, pour permettre une circulation optimisée des poissons migrateurs (barrage de Vallabrègues, seuil de Beaucaire et barrage de Donzère), ainsi que l'accès aux 6 affluents non encore accessibles: Cèze, Durance, Roubion, Sanne, Yzeron et Ouvèze.

À l'amont de Lyon, seul le barrage de Jons a été équipé en 2013 par EDF d'une rivière de contournement. Il reste 3 ouvrages essentiels à rendre franchissables d'ici 2023 à l'amont de ce

secteur (Caluire, Sault-Brenaz et Molottes) pour rétablir la continuité sur 120 km de fleuve.

En 2018, l'agence a financé auprès de la Compagnie Nationale du Rhône la mise en place de passes à anguilles sur 5 seuils à la confluence du Vieux Lez sur le département du Vaucluse, ainsi que 6 études de conception de passes à poissons sur les seuils de Beaucaire, de la Durance, de la Cèze, du Roubion, de la Sanne, et de l'Ouvèze. Toutes les études de conception sont désormais lancées par la Compagnie Nationale du Rhône avec un échelonnement des travaux prévus de 2020 à 2023.



Passes à poissons et petite centrale hydroélectrique, 2 aménagements majeurs au niveau du site du Pouzin en Ardèche, réalisés par la CNR avec le soutien financier de l'agence de l'eau.

Un plan de gestion de la ressource pour la nappe du Rhône au sud de Vienne

Le seul secteur identifié en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE sur le fleuve est situé au sud de Vienne, au niveau de Péage de Roussillon. Actuellement les niveaux de nappe rabattus par de nombreux prélèvements ne suffisent pas pour assurer le bon état écologique du fleuve. Un plan de gestion de la ressource en eau est en cours d'élaboration, afin d'assurer la pérennité des usages et la sauvegarde des milieux humides. La concertation entre les usagers a débuté en 2017. En 2018, l'agence a financé les études technico-économiques afin d'identifier des pistes de solutions. Il s'agit d'une étude de substitution des prélèvements pour d'autres ressources, portée par la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, d'une étude de réalimentation de la nappe d'eau souterraine sur le secteur de l'île de la Platière portée par le conservatoire d'espaces naturels de l'Isère et d'une étude hydro-sédimentaire sur le Rhône court-circuité porté par la Compagnie Nationale du Rhône. Résultats à suivre en 2019!

3^e édition du colloque international IS RIVERS 2018 : 500 participants sur 3 jours

IS Rivers est organisé par le Graie et financé dans le cadre du Plan Rhône par l'agence de l'eau, les fonds européens inter-régionaux et les autres partenaires (Régions, CNR, EDF...). Cette année 130 communications orales ont permis des échanges entre scientifiques et gestionnaires sur la gestion des fleuves et grandes rivières, 20 % relatives au fleuve Rhône.

Chiffres

Plan Rhône 2015-2020 : un bon avancement du volet Qualité-Ressource-biodiversité piloté par l'agence de l'eau, avec 66 % des engagements tenus à mi-parcours

L'année 2018 a été riche en études de conception pour des travaux d'envergure à partir de 2020 sur la morphologie et la continuité piscicole. L'ambition sur les zones humides a été revue à la hausse à l'aune des 3 premières années du programme, avec un objectif de 600 ha restaurés d'ici 2020.

Connaissance



Réduction des pollutions



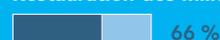
Gestion quantitative de la ressource



Continuité écologique



Restauration des milieux humides



Restauration hydromorphologique



■ programmation réalisée
□ objectif

Émilie Wichroff

Combiner les solutions à l'échelle du bassin versant

Avec l'entrée en vigueur de la loi Gemapi, la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations a été attribuée aux communautés de communes. Sur le territoire du Haut-Rhône, soit 100 kilomètres de fleuve, les sept EPCI ont transféré intégralement ces compétences à notre syndicat le 1^{er} janvier 2018. Cela constitue un enjeu fort pour les années à venir afin d'apporter des solutions cohérentes et intégrées à ces deux problématiques trop longtemps considérées de manière distincte. Nos actions de restauration du fleuve et des lînes le démontrent. La solidarité entre l'amont et l'aval est évidemment l'une des clés essentielles pour réussir. Préserver et recréer des champs d'expansion des crues, reculer les digues, renaturer les rivières, reconnecter les zones humides aux cours d'eau, limiter les ruissellements sont autant de solutions à combiner à l'échelle du bassin versant. Car, ensemble, ces actions constituent un levier efficace contre les inondations et pour la biodiversité.

Émilie Wichroff,
directrice du Syndicat
du Haut-Rhône

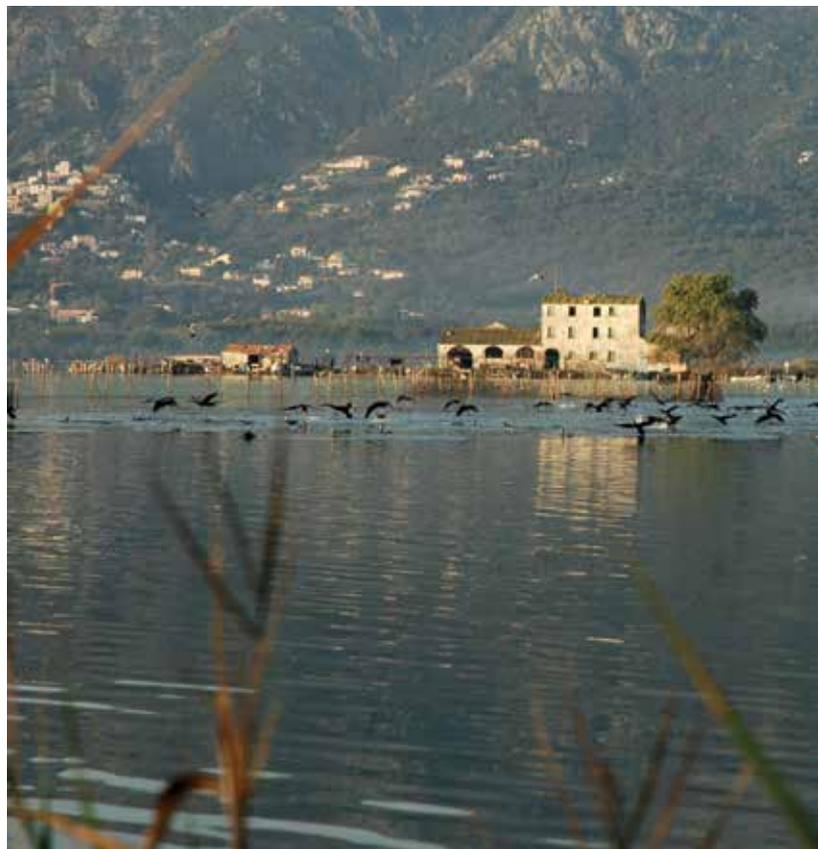


POURSUITE DE L'EFFORT IMPORTANT POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Les aides attribuées à la lutte contre les pollutions, additionnées des primes de performance épuratoire, concentrent 65 % des montants d'aides en 2018. Une année notamment marquée par des travaux importants de mise en conformité des stations d'épuration, notamment Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Porto-Vecchio, Sagone, Marana... ou des réhabilitations des réseaux d'assainissement (création, mise à niveau, réduction des eaux claires parasites), notamment SIVOM du CAVO, Bastelicaccia, Calenzana, Evisa. Les travaux financés portent sur une capacité de traitement de près de 90000 équivalent-habitants. En outre, certaines opérations ont pu bénéficier d'aides complémentaires de l'agence française pour la biodiversité (AFB) gérées par l'agence de l'eau dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI) de l'État en Corse, pour un montant total de 6,5 M€.

Dans le cadre de la politique de lutte contre les pollutions, l'agence a également financé des campagnes de recherche des substances dangereuses pour l'eau auprès de 5 collectivités. Et dans le domaine agricole, 340000 € ont été accordés à l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) et à la SCA Union des Vignerons de l'île de beauté. Ces aides surfaciques accompagnent des changements de pratiques (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) et des conversions à l'agriculture biologique. La commune d'Ajaccio a également bénéficié d'aides pour la réalisation d'un plan de désherbage et pour l'acquisition de matériel alternatif.

Concernant l'eau potable, les aides de l'agence de l'eau ont atteint 5 M€. L'agence a notamment accompagné la mise en conformité des stations d'eau potable de Sartène et de Bonifacio.



6 collectivités corse ont bénéficié de l'appel à projets « Gérer les compétences eau potable et assainissement au bon niveau » visant à accompagner le transfert au niveau supracommunal des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement.

S'adapter à la raréfaction de l'eau

Plusieurs opérations portées par l'Office de l'Environnement de la Corse ont obtenu le soutien de l'agence. C'est le cas par exemple d'une étude de définition de niveaux piézométriques de référence et de volumes prélevables pour les eaux souterraines dont l'objectif est de disposer d'un outil de gestion des prélèvements dans les zones en déséquilibre quantitatif ou en risque de déséquilibre, notamment en période estivale, et importantes pour l'approvisionnement en eau potable.

Sur le Bevinco, une étude de détermination des débits biologiques met en perspective plusieurs scénarii de débit avec leur effet sur les habitats piscicoles tout en prenant en compte l'ensemble des prélèvements impactant le débit du cours d'eau.

Concernant la restauration des milieux aquatiques, 6 collectivités ont sollicité l'agence pour des études d'accompagnement de la prise de compétence GEMAPI. Elles visent à réaliser un état des lieux, proposer une organisation de cette nouvelle compétence et identifier des objectifs de gestion et un programme pluriannuel d'intervention.



POINT DE VUE



Pierre Panicali, président du Sivom Vico-Coggia

Pierre Panicali

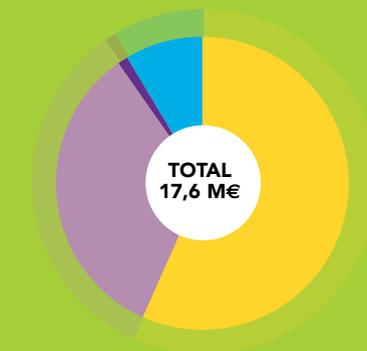
Quand les boues se font compost

La station d'épuration située sur la commune de Sagone ne répond plus aux objectifs fixés par la Préfecture de Corse. Nous avons programmé une série de travaux afin de respecter les niveaux de rejet réglementaires. Au programme : la remise en état des biofiltres, le remplacement du circuit à chaux et la réhabilitation de la pompe d'extraction des sables. Nous avons profité de cette opération pour mettre en place à proximité une plateforme de compostage des boues d'épuration. Celles-ci seront traitées par centrifugation puis exportées sur la plateforme où elles seront mélangées avec des déchets verts avant d'être réutilisées en compost agricole. Nous prévoyons aussi d'installer des panneaux solaires pour produire une électricité que nous revendrons, notamment pour financer l'embauche d'un technicien. L'agence de l'eau nous a apporté une aide totale d'1 million d'euros, soit plus d'un tiers du budget.

Chiffres

17,6 M€

c'est le montant des aides (dont les primes de performance épuratoire) attribuées par l'agence de l'eau en 2018 pour le bassin de Corse.



- Lutte contre les pollutions **10 M€**
- Eau potable, gestion et protection de la ressource, restauration des milieux aquatiques **5,9 M€**
- Connaissance, communication **0,2 M€**
- Primes pour épuration **1,5 M€**

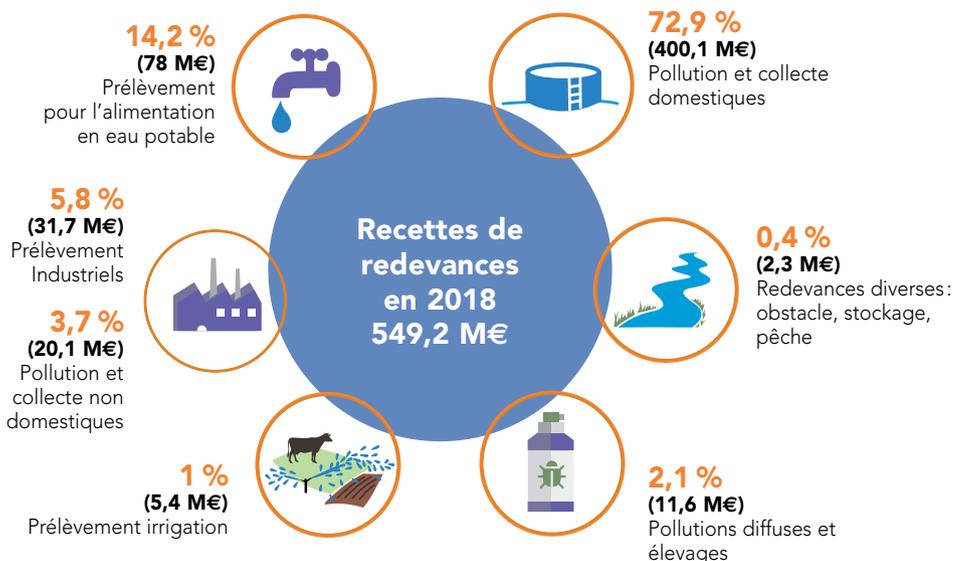
Sur l'ensemble du 10^{ème} programme (2013-2018), ce sont 91,2 M€ d'aides (avances et primes) qui ont été attribuées sur ce territoire.



LES REDEVANCES

Lac d'Allos, le plus grand lac naturel d'altitude d'Europe (Haut-Verdon - 04)

UNE JUSTICE FISCALE étroitement contrôlée



La justice fiscale reste une priorité intangible de l'agence de l'eau. Pour y répondre, l'activité de contrôle fiscal est un impératif. Le contrôle fiscal poursuit quatre finalités: une finalité environnementale, une finalité répressive, une finalité dissuasive et une finalité budgétaire. Il permet en effet de sanctionner tout comportement en infraction avec les obligations fiscales, d'envoyer un signal fort tendant à prévenir toute velléité d'infraction et de minimiser les impacts environnementaux dus aux rejets de pollution ou à des prélèvements dans les milieux aquatiques.

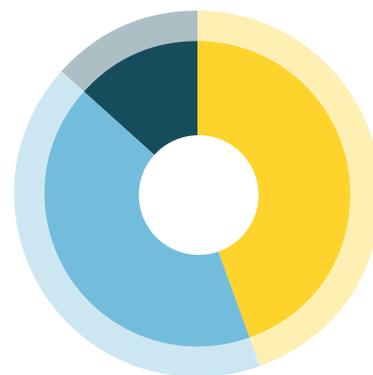
L'année 2018 est marquée par un niveau élevé de contrôle fiscal et particulièrement la recherche de nouveaux redevables. Ainsi, le nombre de contrôles fiscaux a atteint un nouveau record de 219 contrôles ciblés qui ont conduit à des redressements fiscaux à hauteur de 3475 k€.

Chiffres

549,2 M€
de recettes de redevances en 2018

92 %
des redevables
*ont choisi la télé-déclaration en 2018
contre 69 % en 2017.*

219
contrôles fiscaux
*ont été menés à terme en 2018 pour un
redressement fiscal de 3475 k€.*



- **98 contrôles sur la pollution et collecte domestique**
- **92 contrôles sur les prélèvements** (44 collectivités; 32 irrigation; 14 industrie et 2 hydroélectricité)
- **29 contrôles sur la pollution et collecte industrielle**



La recherche de nouveaux redevables a permis d'identifier 168 nouveaux interlocuteurs pour un montant cumulé de redevances significatif, de 581 k€.

Par ailleurs, 421 contrôles métrologiques ont permis de fiabiliser techniquement les assiettes de redevance et de primes: 177 concernent les primes pour épuration versées aux collectivités (42 %), 188 les redevances de pollution industrielle (45 %) et 56 les redevances pour prélèvement d'eau (13 %). Ces contrôles métrologiques ont été principalement axés sur les thématiques suivantes:

- mesures de volumes d'eau prélevés, en l'absence de déclaration par les collectivités et les irrigants, diagnostics de fonctionnement de dispositifs de comptage;
- contrôles des dispositifs d'autosurveillance des rejets installés sur les réseaux d'assainissement collectifs, les stations d'épuration urbaines et industrielles.

13 organismes implantés sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont été habilités en 2018 pour réaliser les diagnostics de fonctionnement sur site des dispositifs d'autosurveillance: 3 au titre de la redevance pour prélèvement et 10 au titre du suivi régulier des rejets.

Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent chaque année le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements. Jusqu'en 2016, les collectivités n'étaient pénalisées que lorsque la connaissance de leurs réseaux était insuffisante. Depuis 2017, en cas de rendement insuffisant et d'absence de plan d'action des collectivités, celles-ci voient leur redevance pour prélèvement d'eau potable doublée afin de les inciter à mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des fuites et ainsi baisser la pression du prélèvement sur les milieux aquatiques.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 2853 collectivités sont concernées par 4 659 réseaux d'eau potable.

La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 84,3 %

des collectivités. En revanche, pour 404 réseaux d'eau potable la connaissance des réseaux est insuffisante (contre 388 en 2017 et 473 en 2016).

Parmi les 4 255 réseaux d'eau potable ayant un bon niveau de connaissance, 1 225 ont un rendement insuffisant dont 200 sans plan d'action.

Le rendement moyen déclaré est de 73 % (le rendement cible fixé dans le cadre des lois Grenelle s'élève à 80 %). Les réseaux dont le rendement est inférieur à cette cible ont un rendement moyen de 55 %, dans ces cas c'est pratiquement la moitié de l'eau mise dans le réseau qui est perdue dans les fuites! L'amélioration du rendement des réseaux pour lesquels les données sont cohérentes au fil des ans est légèrement supérieure à 1 % par an. En conséquence, la redevance pour les prélèvements « alimentation en eau potable » a été doublée pour 604 réseaux ce qui représente un montant de majoration total de 1,8 million d'euros.

Au final en 2018, 87 % des réseaux sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sont conformes à l'ensemble des exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, contre 88 % en 2017 et 75 % en 2016.

Modernisation des déclarations

Depuis 2006, les agences de l'eau ont mis en place un téléservice permettant aux redevables de déclarer sur Internet leurs données. Les avantages de cette déclaration en ligne sont multiples. Au-delà des économies de papier et d'affranchissement, cela permet de simplifier la déclaration car certaines rubriques peuvent être déjà pré-remplies (comme c'est le cas pour les industriels soumis au suivi régulier des rejets) et de la sécuriser : champs qui permettent d'éviter les saisies erronées, moins d'erreurs de retranscription, meilleure maîtrise des délais, une sécurisation plus importante des données...

Malgré une augmentation constante des télédéclarants, en 2018, l'agence de l'eau a souhaité accélérer encore le recours à ce service. **Ainsi en début de campagne 2018, l'agence n'a plus procédé à l'envoi de formulaire papier à l'ensemble des redevables. Le taux de déclaration est ainsi passé de 69 % en 2017 à 92 % en 2018!**



Patrick Lévêque,
président de la Chambre
d'agriculture des Bouches-
du-Rhône

Patrick Lévêque

La télédéclaration, un outil pour la connaissance de l'eau

Pour notre chambre d'agriculture, une préoccupation majeure est la gestion quantitative de la ressource en eau et la pérennisation de l'accès à l'eau pour l'irrigation. En ce sens, l'obligation de télédéclaration nous permet de connaître précisément les volumes d'eau consommés par les agriculteurs sur notre territoire, et de mieux anticiper leurs gestions. Avec l'agence de l'eau, et sous la responsabilité de notre OUGC* de la nappe de La Crau, nous avons organisé en 2018 une journée d'information sur la télédéclaration à l'usage de nos adhérents. Au total, cinq journées se sont déroulées : chez nous dans les Bouches-du-Rhône, mais aussi dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, le Var et le Vaucluse. Cela permet d'expliquer comment et pourquoi télédéclarer, mais aussi de susciter des échanges entre les irrigants et les représentants de l'agence de l'eau : sur les problématiques du territoire, les aides accordées par l'agence, l'usage de la redevance... À noter que dans un souci de simplification, notre OUGC est le télédéclarant unique de la redevance pour le compte d'environ 200 adhérents.

* Organisme unique de gestion collective

A photograph of two hikers with large backpacks walking on a rocky, grassy path. To their right is a vibrant turquoise river flowing through a mountainous landscape. The hiker in the foreground is wearing a red backpack and grey pants, while the one further ahead is wearing a white shirt and dark pants. The background shows rolling hills under a clear blue sky.

LA GOUVERNANCE LOCALE

Verdon - Gorges de Baudinard (04)

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS ET GESTION PAR BASSIN VERSANT, leviers pour atteindre le bon état des eaux

L'agence soutient les politiques de gestion concertée par bassin versant. Celles-ci sont mises en œuvre grâce aux SAGE et aux contrats de rivières, pilotées par des instances de concertation (les commissions locales de l'eau -CLE- et les comités de rivières) et portées par des syndicats de bassins versants, de plus en plus reconnus comme EPTB, EPAGE.

Ces acquis doivent être préservés dans le contexte de la réforme des collectivités initiée par les lois MAPTAM et NOTRe¹ qui confie un rôle clé aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP: communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles). Ces EPCI ont vocation à devenir compétents dans tous les domaines de la politique de l'eau: du petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement) au grand cycle de l'eau.

C'est la raison pour laquelle l'agence encourage la mise en œuvre des SAGE et des contrats de milieux et accompagne une mise en œuvre locale de la réforme des collectivités qui garantisse la gestion concertée par bassin versant.

Chiffres

16 établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et 1 établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) sur le bassin Rhône-Méditerranée.

6 nouveaux SAGE approuvés en 2018: ceux du Breuchin, de l'Arve, de l'Orb-Libron, de Thau-Ingrill, de la nappe astienne et de la Haute vallée de l'Aude, ce qui porte à 27 le nombre de SAGE approuvés dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

SAGE en Rhône-Méditerranée et Corse: objectif atteint!

2018 a été une année faste au cours de laquelle 6 SAGE ont été approuvés. 3 autres (Drac-romanche, Camargue gardoise et Allan) ont passé l'étape de l'enquête publique ce qui permet de compter sur une approbation à court terme en 2019. Deux nouveaux objectifs se dessinent: aboutir à la mise en place des 11 SAGE restant à approuver parmi les 16 que le SDAGE identifie comme nécessaires au regard des enjeux des territoires et, pour les SAGE approuvés, s'assurer d'une mise en œuvre efficace pour atteindre les objectifs que se sont fixés les CLE. Il s'agit ainsi de

veiller à leur contribution à l'atteinte du bon état des masses d'eau ou à sa préservation, d'apporter les appuis nécessaires aux CLE et organismes porteurs afin qu'ils exercent une gouvernance pertinente de la gestion de l'eau dans leur bassin versant. Il est aussi primordial de veiller avec les services de l'État à ce que les CLE jouent leur rôle dans les procédures d'instruction des dossiers soumis à autorisation, en particulier pour la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

(1) Loi MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.
Loi NOTRe : loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale.

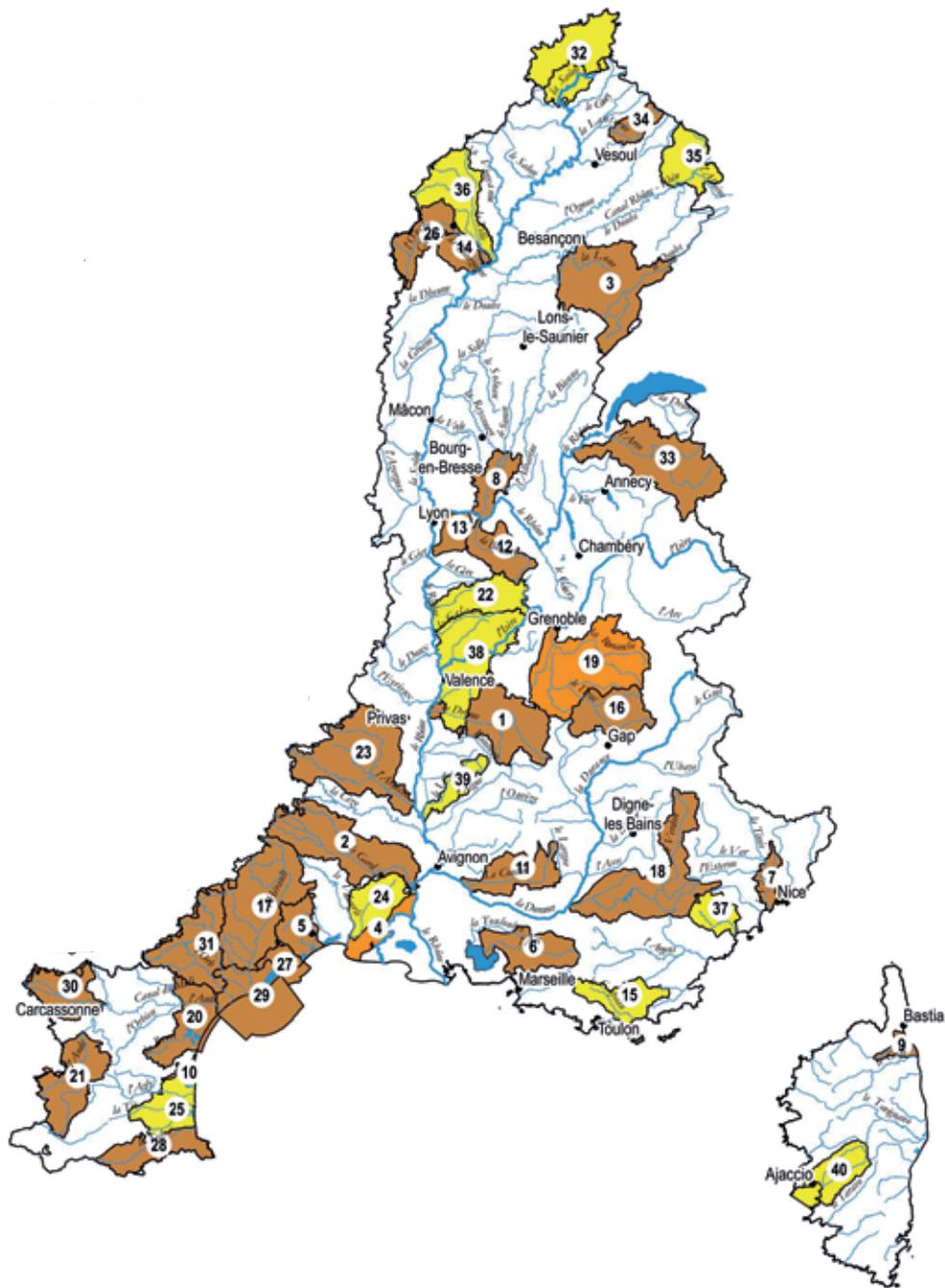
Etat d'avancement des SAGE

(décembre 2018)

Source des données : GEST'EAU

- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)

- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Etang de Biguglia
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Valloire*
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon*
- 26 - Ouche*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel*
- 31 - Orb-Libron*
- 32 - Grès du trias inférieur*
- 33 - Arve*
- 34 - Nappe du Breuchin*
- 35 - Allan*
- 36 - Tille*
- 37 - Siaone*
- 38 - Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence*
- 39 - Lez
- 40 - Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio



* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE

GEMAPI : les collectivités s'organisent pour la prise de compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) se sont vus attribuer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, promulguée en 2014.

Cette loi a également créé le statut d'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) et a conforté les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) pour renforcer et donner de la visibilité à l'action des syndicats de rivière en faveur d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Ces évolutions du paysage institutionnel représentent un réel levier facilitateur pour la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte du bon état des cours d'eau.

Fin 2018, le bassin Rhône-Méditerranée comptait 16 EPTB et 1 EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux). L'année a été marquée par la reconnaissance d'un nouvel EPTB: le syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau Maralpin (SMIAGE Maralpin) qui couvre les bassins versants de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes (hors bassin du Verdon) et leurs extensions sur les départements du Var et des Alpes de Haute-Provence, et du 1^{er} EPAGE du bassin Rhône-Méditerranée: le syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents (SR3A).

Les réflexions sur la structuration de la compétence GEMAPI se poursuivent. Les 3 années à venir devraient ainsi conduire à la reconnaissance de nouveaux syndicats de bassin versant en EPAGE ou en EPTB, notamment sur les secteurs identifiés par le SDAGE comme nécessitant la mise en place de tels établissements pour porter les enjeux forts de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

POINT DE VUE



Claude Dussouillez, président de la communauté de communes du plateau de Frasne et du Val du Druegon

Claude Dussouillez

Transfert de compétences à la loupe

Notre communauté de communes regroupe 10 villages marqués par des activités liées à la transformation du bois et l'agriculture. Ces communes préparent actuellement le transfert de compétences eau et assainissement, avec l'objectif d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2020. C'est un travail colossal, et un choix dont les répercussions ne sont pas sans conséquences pour certaines des communes. Si les choses sont assez simples et consensuelles pour l'assainissement, elles sont plus compliquées en ce qui concerne l'eau potable. Avec le soutien de l'agence de l'eau, nous avons lancé une étude de transfert réalisée par un chargé de mission et deux spécialistes - un cabinet pour la partie technique et un autre pour la partie juridique - afin que chacun puisse prendre sa décision en connaissance de cause. Si nous exprimons un intérêt plutôt favorable à ce transfert, car la solidarité intracommunautaire apporte un plus, nous souhaitons appréhender tous les impacts, notamment financiers.



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

79 projets
solidaires soutenus
par l'agence en 2018

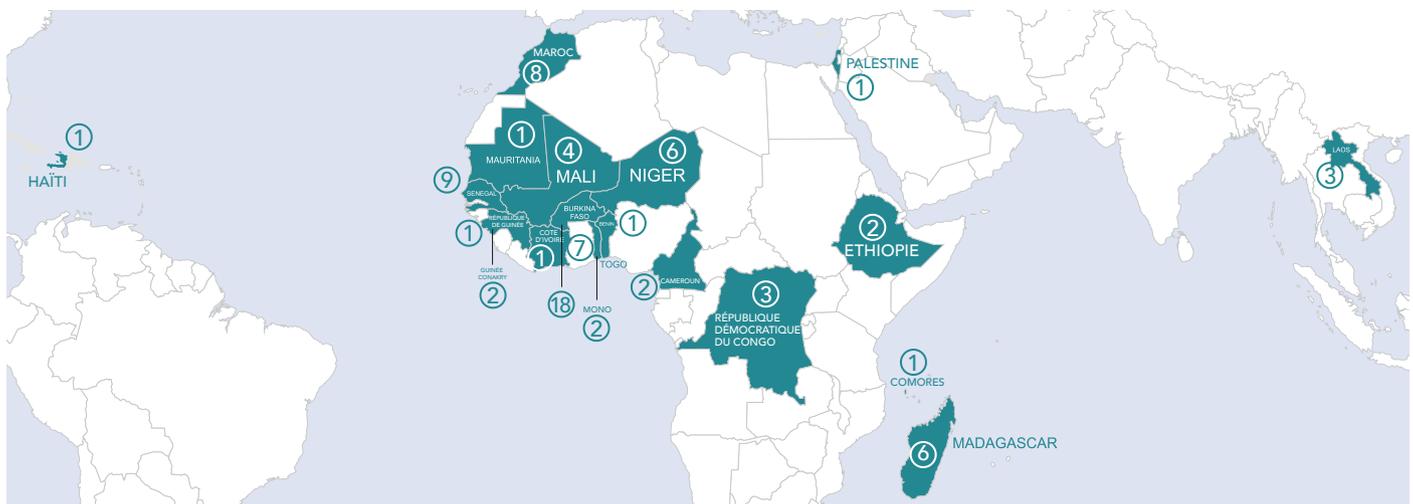
(83 en 2016).

4,4 M€
d'aides accordées
en 2018.

L'AGENCE DE L'EAU mobilise l'intégralité du « 1 % Oudin »

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse reste en 2018 le principal bailleur de l'action extérieure des collectivités territoriales, en phase avec l'Objectif du Développement Durable n°6, ciblé sur l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations. Après une année 2017 record, la thématique des aides à l'international a elle aussi connu une baisse de son enveloppe de financement en homothétie avec l'ensemble des lignes d'intervention du programme « Sauvons l'eau ». Le budget annuel 2018 a ainsi été atteint 4,4 M€, ce qui a permis de soutenir 79 projets de coopération décentralisée.

En marge de ces projets de coopération décentralisée, l'année 2018 a également été marquée par un **renforcement des processus de solidarité internationale via des dispositifs de financement territoriaux**: des appels à projets solidaires ont été lancés en Bourgogne-Franche-Comté par le Conseil Régional et dans les Bouches-du-Rhône par la métropole Aix-Marseille-Provence. Ces outils de financement s'ajoutent ainsi au fonds eau de la métropole de Lyon très actif depuis de nombreuses années.



Répartition géographique des projets financés par l'agence de l'eau en 2018

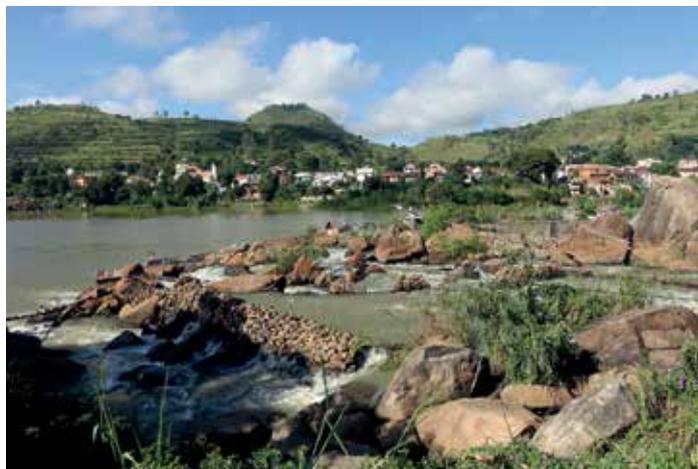
Coopération institutionnelle soutenue sur des territoires cibles en Afrique et au Moyen-Orient

L'engagement international de l'agence contribue à l'aide publique au développement. Il accompagne également, et plus spécifiquement sur son territoire d'intervention institutionnelle (Méditerranée – Madagascar – Mono), l'émergence d'une gouvernance publique de l'eau, la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique.

Le forum méditerranéen de l'eau, organisé en 2018 au Caire et en amont du FME de Brasilia, confirme l'intérêt de mutualiser les stratégies d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin méditerranéen. Avec son intervention dans le cadre du Réseau International des Organismes de Bassin, ou lors du renouvellement de son jumelage avec l'agence de bassin Hydraulique de Souss Massa au Maroc le 15 novembre dernier, l'agence s'inscrit dans cette dynamique en partageant ses deux plans de bassin d'adaptation avec ses partenaires libanais, palestiniens, tunisiens et marocains.

À Madagascar, l'action institutionnelle s'articule autour du lac Itasy avec l'appui, en local, de l'Office International de l'eau. La gouvernance territoriale de bassin s'y organise et se concrétise par la constitution d'un Comité de Gestion des Eaux du Lac Itasy (COGELI).

Cette coordination valorise les actions de préservation de ressources qui sont menées un peu partout sur la grande Île, dans le cadre de coopérations décentralisées, et notamment le programme exemplaire Eaurizon, établi entre la métropole de Lyon et la région de Haute Matsiatra.



Rives du Lac Itasy à Madagascar

Le renouvellement du partenariat institutionnel en place depuis 2005 entre l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'Agence du bassin hydraulique du Souss Massa pour la période 2019-2021 a été signé lors du colloque national Eau et changement climatique, le 15 novembre 2018, à Lyon, en présence de Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée.



De gauche à droite : Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, M. El Fesskaoui, directeur général de l'agence de bassin hydraulique de Souss Massa et Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau.

Ce 4^e accord de jumelage concerne le partage méthodologique sur la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique entre les deux bassins, et sur la poursuite des actions de planification, de coopération décentralisée, de suivi de la qualité des milieux ainsi qu'un point de fiscalité lié à la liquidation et au recouvrement des redevances.

Compte tenu des modes de gestion intégrée de l'eau similaires dans les deux pays, les deux agences vont travailler sur le partage d'expériences respectives sur les enjeux de gestion de l'eau.

LA CONNAISSANCE



Cuivrée des marais, une espèce présente dans les zones humides et les prairies inondables

L'agence de l'eau apporte un soutien financier à la recherche et au développement pour faire progresser la connaissance au service de la gestion des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. En 2018, cela a représenté 2,8 M€.

Le soutien à la R&D vise principalement les connaissances sur les incidences du changement climatique et les mesures d'adaptation, sur les pressions humaines et leurs effets sur les milieux aquatiques, notamment les pollutions par les substances et les pressions physiques, et sur l'intégration des éléments relevant des sciences sociales, économiques et politiques.

Pour cela, **l'agence a poursuivi ses partenariats avec les organismes scientifiques du bassin: Irstea, BRGM, Ifremer et la Zone atelier du bassin du Rhône (ZABR)**, avec le soutien à 10 projets qui débiteront en 2019.

L'accord-cadre avec la Zone atelier du bassin du Rhône a été renouvelé en 2018 pour 4 ans, il s'élargit à 24 établissements de recherche (21 au précédent renouvellement). Il encadre la collaboration avec ces établissements présents sur le bassin autour de quelques axes de travail d'intérêt commun pour l'agence et pour les scientifiques impliqués, le tout dans une approche multidisciplinaire.

Des savoirs et des outils nouveaux pour mieux gérer les eaux souterraines

Le 6 décembre 2018 à l'université Lumière à Lyon, l'agence de l'eau a donné la parole aux experts scientifiques dont elle soutient les travaux pour présenter leurs résultats sur les eaux souterraines. Intimement liées aux eaux de surface, les eaux souterraines jouent un rôle important pour réguler le débit des rivières. Elles constituent aussi des réserves précieuses d'eau potable. Ces ressources se renouvellent parfois très lentement: il est important de prévenir leur dégradation.

Une dizaine d'intervenants des universités d'Aix-Marseille, de Nice, de Lyon, de Rennes, du BRGM, de l'IRD, de l'École des mines de St-Étienne, du CEREMA et d'Arvalis, et un auditoire de plus de 150 personnes ont pris part à cette journée pour partager et échanger les nouvelles connaissances acquises dans les domaines de l'exploration de nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable, la contribution des eaux souterraines et des zones humides au débit des rivières, les effets du changement climatique, les transferts et la migration des polluants dans le sous-sol, les outils d'aide à la décision pour la gestion coordonnée nappe / rivière ou la reconquête de la qualité des captages.

Retrouvez les présentations sur www.eaurmc.fr (rubrique Événements)



Les journées Eau & Connaissance de l'agence de l'eau permettent de valoriser les connaissances nouvelles et favorisent le lien sciences-gestion et la diffusion des retours d'expériences, au bénéfice de la mise en œuvre des SDAGE et de leurs programmes de mesures.

Une journée dédiée aux lagunes

Les lagunes méditerranéennes sont une spécificité de nos bassins. Emblématiques de nos côtes sableuses, elles subissent de nombreuses pressions liées aux activités humaines.

Les SDAGE Rhône-Méditerranée et de Corse 2016-2021 affirment des objectifs ambitieux de restauration de ces milieux et identifient la nécessité de définir les flux admissibles pour les lagunes afin de réduire les apports polluants encore trop importants sur beaucoup d'entre elles.

Une journée dédiée à ces milieux a été organisée en juillet 2018, la deuxième de ce type. Elle a réuni 85 scientifiques, gestionnaires, établissements publics et bureaux d'études pour échanger sur la connaissance du fonctionnement des lagunes et l'engagement d'actions en faveur de leur restauration. Elle a permis également de pointer les priorités pour les années à venir comme la fonctionnalité des habitats lagunaires et le lien avec les poissons ainsi que l'évaluation des effets induits par le changement climatique.



Parutions 2018 (à télécharger sur www.eaurmc.fr Rubrique connaissance > Médiathèque)

■ Consommation énergétique des stations d'épuration : de nouvelles valeurs de références

Une nouvelle étude de l'Irstea, réalisée avec le soutien financier de l'agence de l'eau, qui dresse un état des lieux des consommations énergétiques des stations d'épuration françaises.

L'institut de recherche a analysé les données de plus de 300 stations afin de proposer des nouvelles valeurs de référence par procédé. Des équations permettent d'adapter la valeur de référence au contexte de chaque installation dans le but de rechercher l'optimisation énergétique des stations d'épuration. En effet, la comparaison avec la bibliographie internationale a montré un retard du parc français.



■ Assainissement collectif: réseaux, stations, pluvial: étude des coûts

Dans le cadre de l'observatoire des coûts, l'agence a publié une étude des coûts de référence des travaux d'assainissement collectif pour la création et la réhabilitation de réseaux d'assainissement, le traitement plus poussé de l'azote ou du phosphore et les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, à partir de l'analyse de plus de 600 opérations financées entre 2009 et 2017 par les 6 agences de l'eau.

■ Une étude pour estimer le temps moyen de renouvellement de l'eau par datation

L'agence a publié une étude sur le temps moyen de renouvellement de l'eau par datation à partir des CFC et SF6. Elle s'appuie sur les résultats 2017 issus des expérimentations menées dans les eaux souterraines du Nord du bassin Rhône-Méditerranée. Cette étude vise à estimer le temps de renouvellement moyen des portions de nappe alimentant les captages prioritaires en eaux souterraines du bassin exposés à des contaminations en nitrates et pesticides (lire aussi page 13).



■ Évaluation de la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs de la ressource en eau sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

Dans le cadre de sa démarche d'évaluation des politiques de l'eau, l'agence de l'eau a conduit une évaluation de la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs de la ressource en eau sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, avec un comité d'évaluation indépendant. Cette évaluation analyse l'efficacité de cette politique pour favoriser un partage équilibré et pérenne des ressources en eau. Elle permet d'identifier des propositions d'amélioration de la politique et des outils mobilisés, qui ont alimenté l'élaboration du 11^{ème} programme d'intervention.



ETAT DES EAUX DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE

52 % des rivières sont en bon état

L'agence de l'eau a publié en mars 2018 son rapport sur l'état des eaux qui s'appuie sur 4,5 millions d'analyses annuelles réalisées dans les rivières, nappes d'eau souterraine et lacs des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse pour évaluer l'état des eaux, les échelles de valeur allant de « très bon » à « mauvais ».

Les résultats montrent une **baisse très nette de la pollution domestique et une tendance à l'amélioration des concentrations en micropolluants (pesticides, métaux) en rivière** même si de nouvelles molécules non mesurées jusqu'ici font leur apparition dans le faisceau de la surveillance.

L'artificialisation, les barrages et les prélèvements d'eau restent des facteurs majeurs de perturbations du bon fonctionnement de la rivière et donc de la qualité des eaux. **Les rivières rectifiées représentent encore la moitié des rivières. Le cloisonnement par des seuils et des barrages touche également la moitié des rivières et 40 % des rivières sont perturbées par des prélèvements trop importants.**

82 % des nappes sont en bon état chimique sur le bassin Rhône-Méditerranée et 100 % en Corse.

Seule la pollution par les nitrates ne régresse pas. Quant aux pesticides, certains produits interdits comme les triazines (herbicides) sont encore régulièrement retrouvés dans les eaux du fait de leur rémanence, à des concentrations supérieures aux normes exigées pour l'alimentation en eau potable.



4 conférences de presse sur l'état des eaux ont été organisées au printemps 2018 à Besançon, Lyon, Marseille et Montpellier générant près d'une centaine d'articles.

Tout sur l'état des eaux, à portée de clics

Après l'application Smartphone « Qualité Rivière » qui a pour vocation de mettre à disposition du grand public les données de base sur la surveillance et la qualité des rivières, l'agence de l'eau innove une nouvelle fois avec la publication d'une notice technique interactive sur l'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse à destination d'un public plus averti. Ces outils innovants permettent l'accès à une analyse détaillée mais qui reste pédagogique de l'état des eaux. Sont présentés et illustrés à l'aide de graphiques et de cartes interactives :

- les états écologique et chimique et les éléments de qualité (biologie, physico-chimie, micropolluants) des cours d'eau et plans d'eau ;
- l'état chimique et les contaminations par les nitrates et les pesticides des eaux souterraines.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://sierm.eaurmc.fr/qualiteeaux/qualite-eau/index.html>





LES ÉQUIPES DE L'AGENCE

MUTUALISATION INTER-AGENCES:

optimiser les moyens et harmoniser les pratiques

Les chantiers de mutualisation se sont accélérés en 2018 avec l'adoption en juillet d'un plan ambitieux de mutualisation, qui prévoit notamment de construire une Direction des systèmes d'information (DSI) unique et partagée entre les six agences de l'eau. Plus globalement, le plan de mutualisation compte de nombreux autres chantiers, dont deux thématiques pilotées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : d'une part RH, avec notamment l'extension des compétences du Centre de services partagés (CSP) qui, depuis 2014, assure déjà la paie des agents des 6 agences, et d'autre part harmonisations budgétaire et comptable. Ces thématiques ont pour premier objectif une homogénéisation des pratiques dans un souci d'efficacité accrue, tout en tenant compte des spécificités de chaque bassin.

Dès 2017, le télétravail a été mis en place, proposant aux agents une nouvelle modalité d'organisation du temps de travail. En juin 2018, 90 candidatures ont été recensées, dont 55 au titre d'un renouvellement et 35 nouvelles demandes. 74 ont reçu un avis favorable. Les refus enregistrés sont liés soit au dépassement du pourcentage maximal permis par service (30 %), soit à des raisons techniques. Une rotation annuelle entre télétravailleurs a été organisée au sein des services afin que cette facilité soit équitablement répartie. En 2018, toutes les entités ont désormais des agents en télétravail.

Qualité: le certificat environnemental étendu à toutes les activités

L'audit de certification mené en 2018 à l'agence a permis le renouvellement des certificats de management qualité ISO 9001:2015 et l'extension du certificat environnemental ISO 14001:2015 à l'ensemble des activités. Le service Mesures a maintenu l'accréditation COFRAC ISO 17025:2005 de son laboratoire.

Chantal Moreau

L'accompagnement des agents vers la titularisation porte ses fruits

Pour accompagner la sortie des agences de l'eau du décret-liste dérogatoire, il a été proposé aux agents de passer des concours réservés afin d'intégrer la fonction publique d'État. Si les concours sont organisés par le ministère, la DRH de l'agence s'est fortement mobilisée pour donner aux candidats les meilleures chances d'en être lauréats. Les préparations aux concours ont ainsi représenté 146 jours de formation sur 2018, à quoi s'ajoutent 30 jours d'appui à la présentation des parcours professionnels. Cet investissement a été couronné de succès puisque 87 % des candidats ont été admis.



Chantal Moreau,
secrétaire générale
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée
Corse

Chiffres

Plafond d'ETPT*:

340,8

Taux de consommation
des ETPT: **100 %**

Budget formation:

(comptes exécutés 2018)

272 237 €

Chiffres ISO 14001

(évolution par rapport à 2017):

Émissions de CO₂: **-6,9 %**

(Baisse due au renouvellement du parc automobile et à la diminution du nombre de kilomètres parcourus, à parts égales environ).

Consommation

de papier (Imprimantes et service reprographie cumulés)

-8,9 % (Baisse régulière et continue depuis 2014).

Énergie:

Sans changement par rapport à 2017
(moins de 1 % d'écart).

* ETPT : Equivalent temps plein travaillé

10^e PROGRAMME BILAN!

10^e PROGRAMME 2013-2018: l'heure des bilans

3,055

**MILLIARDS D'EUROS
ENGAGÉS** pour retrouver
le bon état des eaux

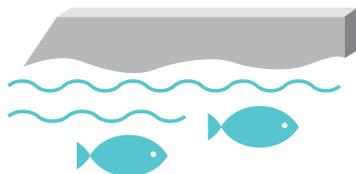


> Véritable décollage des opérations
de renaturation des milieux aquatiques

1030

**OUVRAGES RENDUS
FRANCHISSABLES**

dont 407 en liste 2
(soit 40 %)
et une logique d'axe
qui se déploie pour
faciliter la circulation
des poissons
et des sédiments.



500 km

de rivières restaurés,
c'est un peu plus que la
longueur de la Saône.



15 216 ha

**DE ZONES HUMIDES
RESTAURÉES
OU ACQUISES**

l'équivalent de 3 fois
la superficie de Lyon



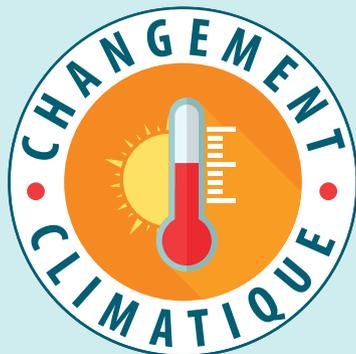
Les objectifs fixés pour le 10^e programme pour redonner un caractère naturel aux milieux aquatiques ont été dépassés. C'est notamment dû à l'effet accélérateur de la réglementation sur la continuité et le classement des cours d'eau. Mais aussi à l'arrivée de la prise de compétence GEMAPI par les collectivités et l'émergence d'une nouvelle gestion des rivières. Après le temps des études, les opérations de restauration des rivières de grande envergure associant la gestion des milieux et la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants se sont multipliées sous l'effet également d'un appel à projets lancé fin 2015 qui a suscité ou accompagné la mobilisation des maîtres d'ouvrage.

> Objectif d'économies d'eau, largement dépassé

259 Mm³
ÉCONOMISÉS

C'EST PLUS DE 2 FOIS LA CONSOMMATION ANNUELLE DE PARIS ET C'EST AUSSI PLUS DE 2 FOIS L'OBJECTIF INITIAL FIXÉ pour le 10^e programme (120 Mm³). Le plus gros des volumes d'eau économisés est le fruit de la modernisation de l'irrigation et des canaux du sud du bassin. L'appel à projets sur les économies d'eau potable de 2015 a également incité les collectivités à investir sur leurs réseaux d'eau fuyards.

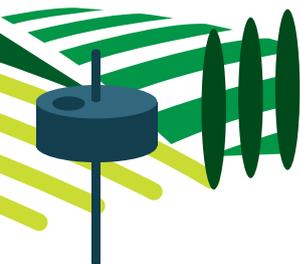
L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE A ÉTÉ PIONNIÈRE EN FRANCE en permettant l'adoption du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) de Rhône-Méditerranée en 2014, suivi en 2018 par un PBACC complet et ambitieux pour le bassin de Corse. Leur spécificité: proposer une stratégie et des mesures concrètes d'adaptation.



53

PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE ADOPTÉS

C'est en deçà de l'objectif de couvrir les 72 bassins déficitaires mais la mobilisation collective a été très forte et le résultat doit être salué. La démarche de concertation prend du temps mais il n'y a plus que 5 territoires sans PGRE engagés; il s'agit de secteurs à enjeu plus faible. Il s'agit maintenant d'assurer la bonne mise en œuvre des PGRE adoptés.



> Dynamique à poursuivre pour protéger les captages d'eau potable

191
PLANS D' ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES

engagés majoritairement sur des captages du SDAGE 2010-2015. **71 % des 269 captages prioritaires** ont un plan d'actions engagé, dont 177 captages du SDAGE 2010-2015 et 14 captages du SDAGE 2016-2021. L'objectif n'est pas atteint, l'engagement de plan d'action avait connu une année creuse en 2014 liée aux incertitudes sur les mesures agro-environnementales mais la dynamique est bien repartie les années suivantes.

> Mise en conformité des stations de traitement des eaux usées: rythme insuffisant mais contentieux européen classé

44 STATIONS D'ÉPURATION

DE PLUS DE 2000 ÉQUIVALENT-HABITANTS (EH) mises en conformité, sur les 63 ciblées. L'objectif n'est pas atteint mais les aides accordées aux collectivités de plus de 2000 EH au cours du 10^{ème} programme ont contribué à classer le contentieux européen de la France avec la Commission européenne depuis 2009 et à anticiper les nouveaux contentieux. Toutefois, un nouveau pré-contentieux a été ouvert par la Commission européenne en 2017 et par ailleurs certains points noirs identifiés par les SDAGE et leur programme de mesures restent à traiter.

➤ Les collectivités mobilisées pour mieux gérer les eaux pluviales



169 SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT aidés au titre du temps de pluie

Plus de 80 % des 203 collectivités prioritaires identifiées par l'agence ont initié une démarche de réduction des pollutions pluviales. Les travaux engagés sont souvent longs à mettre en œuvre et seulement une trentaine de collectivités ont amélioré le fonctionnement de leur système pour qu'il n'y ait plus de pollution par temps de pluie. Pour les autres collectivités, les programmes de travaux engagés devraient bientôt porter leurs fruits. Les opérations de désimperméabilisation des sols ont aussi gagné du terrain grâce à l'effet levier de 2 appels à projets en 2013 et 2014.

➤ Réduire les pollutions par les substances dangereuses : un bilan inférieur aux attentes



130 M€

d'aides apportés, dont 17 M€ pour 48 établissements IED

Plus de **75 %** des aides consacrés à la réduction des pollutions par les substances dangereuses

47

sites industriels engagés dans des travaux de réduction des toxiques **sur les 75 visés**

52

opérations collectives industrie engagées, c'est supérieur à l'objectif du 10^e programme **fixé à 45**

➤ La qualité des eaux s'est améliorée

Sur les 1300 stations de suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 23 % ont vu leur état s'améliorer contre seulement 11 % se dégrader.

27 SAGE approuvés dans le bassin

17 APPELS À PROJETS

lancés en 6 ans, un outil largement déployé au cours du 10^e programme pour mobiliser les maîtres d'ouvrages sur les enjeux prioritaires pour le bon état des eaux.

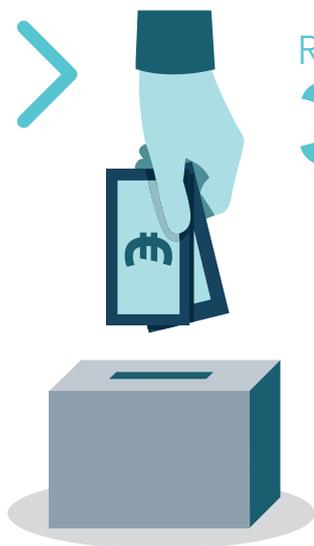
279 M€

consacrés à la solidarité rurale soit 91 % de l'enveloppe plafond de 308 M€ et 70 % consacrés à la réhabilitation des ouvrages vétustes (196 M€)

➤ Coopération internationale : l'objectif du 1 % Oudin-Santini atteint

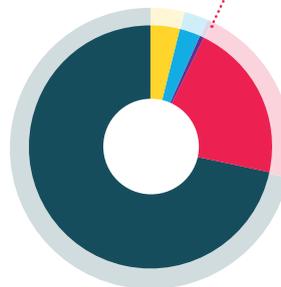
Au fil du 10^e programme, l'agence a talonné l'objectif du 1 % Oudin et l'a finalement dépassé. Au total, 459 projets solidaires ont été soutenus pour un montant total de 81,3 M€, dont 25,7 M€ de subvention de l'agence.



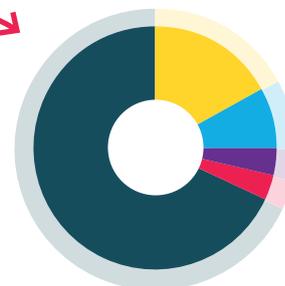


REDEVANCES:
3,2 Md€
 collectées
 entre 2013
 et 2018

RÉPARTITION
 DES REDEVANCES :



RÉPARTITION DES REDEVANCES
 POUR PRÉLÈVEMENTS :



- Pollution et collecte domestique: **2310 M€**
- Prélèvements: **679 M€**
- Pollution et collecte industrielle: **133 M€**
- Pollution agricole: **89 M€**
- Autres (Pêche, obstacles...): **13 M€**

- Eau potable: **452 M€**
- Hydroélectricité: **114 M€**
- Énergie: **54 M€**
- Industrie: **24 M€**
- Irrigation: **22 M€**

RÉSEAUX D'EAU
 POTABLE,
 vers une meilleure
 connaissance
 et moins de fuites



Il y avait urgence à réduire le milliard de m³ perdus par les réseaux d'eau potable. L'obligation fixée à partir de 2015, depuis la loi dite « Grenelle 2 », de réaliser un diagnostic de leurs réseaux et d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements, à défaut de quoi leur redevance pour les prélèvements pour l'eau serait doublé, a fait effet. Les services public d'eau potable dont l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) est inférieur à 40 (mauvaise connaissance) est passé de 12 % à 8,5 % en 4 ans. Et depuis 2013, le rendement moyen des réseaux augmente de 1 % par an. Il passe donc de 70 % en 2013 à 74 % en 2017.

Un NOUVEAU PARAMÈTRE
 de redevances pour lutter
 contre les pollutions les
 plus toxiques



Le paramètre SDE (substances dangereuses pour l'environnement) a été institué en 2016.

Combiné aux aides de l'agence, cette redevance a contribué à faire baisser les émissions de ces substances de 330 tonnes au début du programme à 70 tonnes en fin de programme.

Passage réussi à la DÉCLARATION
 DES REDEVANCES EN LIGNE

La déclaration des redevances s'est fortement modernisée avec la mise en place d'un téléservice. Les télédéclarations sont ainsi passées de 29 % en 2013 à 92 % en 2018.



L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau!**



Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation de MARSEILLE

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

 @SauvonsLeau

